



EXPLORE 2017 – Accord du programme

Veuillez lire attentivement l'Accord suivant puis signer ci-dessous à l'endroit désigné.

Cet accord s'applique à la **session de printemps** (du 23 mai au 23 juin, se présenter le 22 mai – Les participants doivent avoir au **moins 19 ans**) ou à la **session d'été** (du 4 juillet au 4 août, se présenter le 3 juillet – Les participants doivent avoir **entre 16 et 17 ans**) du Programme Explore offert au Collège universitaire Glendon de l'Université York.

Le but de cet accord est d'assurer un environnement sûr et une expérience agréable à tous les participants au Programme Explore, et de demander l'aide de tous les participants pour créer un tel environnement en acceptant les conditions présentées ci-dessous.

Conditions du dépôt de garantie : Le formulaire de carte de crédit pour le dépôt de garantie doit accompagner le formulaire d'acceptation signé ou, si le participant n'a pas de carte de crédit, veuillez joindre un chèque certifié ou un mandat d'un montant de 100 \$ au nom de l'Université York.

1. Tous dommages, bien perdu, ou coûts inutiles afférents du service causés par un participant au programme Explore ou par son ou ses invités à la résidence, aux salles de classe, aux installations et/ou la propriété de Glendon (Université York) par négligence, accident ou à dessein seront imputés au participant impliqué.
2. Si deux participants occupent la même chambre et que la responsabilité pour les dommages ou la perte dans la chambre est attribuée aux deux participants, les coûts seront divisés et imposés de façon égale entre les deux boursiers occupant la chambre.
3. Si les dommages ou la perte se produisent dans les zones communes de Glendon (Université York) – les zones à l'extérieur de la résidence – et que le blâme soit attribué aux participants au programme Explore, le coût du dommage ou de la perte sera divisé et imposé de façon égale à tous les participants, ou à ceux logeant à des étages spécifiques, et déduit de leur dépôt si le montant est de moins de 100 \$ par étudiant. Si le montant est de plus de 100 \$, les étudiants seront facturés de la différence. Aucun certificat ne sera délivré ou aucun transfert de dossiers ne sera effectué jusqu'à ce que **tous** les fonds aient été encaissés.
4. **Dépôt de garantie : Le formulaire de carte de crédit pour le dépôt de garantie sera détruit ou le chèque de 100 \$ sera renvoyé par la poste après la fin du programme (veuillez allouer de quatre à six semaines) à condition qu'il n'y ait eu aucun dommage. Il n'y aura aucun remboursement si l'étudiant part avant la fin du programme et ne passe pas par le processus de départ.**

B. Conditions du programme

1. Il faut utiliser la langue cible en tout temps pendant le programme.
2. Il faut assister à toutes les classes du matin, les ateliers, les séminaires, les activités socioculturelles prévues du premier au dernier jour du programme. Il faut obtenir une permission pour s'absenter.
3. On **ne** donnera **pas** de certificat d'achèvement du programme si un participant est absent sans permission pendant les classes ou activités et/ou si un participant est renvoyé du programme.
4. Les raisons suivantes constituent une cause suffisante de renvoi immédiat du programme.
Si un participant est renvoyé du programme, il doit quitter immédiatement le campus et revenir chez lui à ses propres frais.
 - a. Arriver délibérément et constamment en retard et sans raison pour les classes, les ateliers, les séminaires;
 - b. Manquer délibérément et constamment les classes du matin et de l'après-midi, les ateliers, les séminaires et/ou les activités obligatoires;
 - c. Refuser de parler la langue cible, ou ne pas essayer de le faire;
 - d. Boire de l'alcool sur le campus et/ou utiliser et/ou posséder des drogues non médicales;
 - e. Se comporter de façon irresponsable, perturbatrice ou peu coopérative, harceler toute personne.
5. Les participants sont responsables en tout temps du comportement de leurs invités lorsqu'ils sont sur le campus.
6. Les participants **n'ont pas la permission** d'avoir des invités dans leur chambre pendant la nuit.
7. Les participants doivent respecter le silence pendant les heures fixées par la Formation continue à Glendon : à partir de 23 h du dimanche au jeudi, et 1 h les vendredis et les samedis.
8. Si vous avez **moins de 18 ans, vous devez** absolument respecter le **COUVRE-FEU** des résidences. Le couvre-feu est à **23 h** pendant la semaine, et à **1 h** pendant la fin de semaine. Vous devez rester dans vos chambres allouées pendant le couvre-feu. Les moniteurs feront des vérifications, et si vous ne le respectez pas, il y aura une conséquence.

SIGNATURE DU PARTICIPANT : _____ Date : _____

SIGNATURE DU PARENT / TUTEUR : _____ Date : _____

(Si le participant a 16 ou 17 ans)